

**LIEU: BELLEFOSSE**

6-10 ans :	80cc maxi (50cc à 6 ans)
11-14 ans :	125cc maxi
15 ans et plus :	cylindrée libre

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition) ;
- son permis de conduire ou BSR si le parcours emprunte des voies ouvertes à la circulation publique.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoires casque homologué aux normes FIM, pantalon, gants, bottes, maillot manches longues ;
recommandé protection dorsale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Conformément à l'article 5 des Règles Techniques et de Sécurité, les épreuves de trial n'ont pas l'obligation de prévoir un dispositif médical spécifique. Toutefois, les secours doivent pouvoir se rendre sur le terrain dans un délai raisonnable.

Hôpital le plus proche **SCHIRMECK**

Temps de trajet (en min) **20mn**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **BELLEFOSSE**

Adresse **Place des fêtes 67130 BELLEFOSSE**

Le parcours emprunte-il des voies ouvertes à la circulation publique ?

☐ OUI ☒ NON

Caractéristiques :

Longueur du parcours **14km**

Nombre de zones **10**

Temps global imparti **5h30**

Nombre d'OZT* **10**

*Officiels Commissaires de Zone



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **28/01/2025**

D. Lefort
TRIAL CLUB
du E.A.N. de L. ROCHE

VISA DE LA LIGUE

DATE: **29.01.2025**

LIGUE MOTO GRAND EST
Maison Régionale des Sports
13, rue Jean Moulin
54510 COMBLAINE
Tél : 03 83 18 87 68
Fax : 03 83 18 87 69

P.O. POIROT JOËL

VISA DE LA FFM

DATE: **04/02/2025**

NUMÉRO: **25/0107**



74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org